



Ville d'Isbergues
5A, placé Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le **04 AVR. 2025**
ID : 062-216204735-20250327-25_01_14-DE

DCM 25.01.14

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
27 mars 2025

Date de convocation :
20 mars 2025

Objet :
Convention avec l'Agence Nationale pour
les Chèques Vacances (ANCV)

Votes pour : 26
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – Mme Caroline BERROD – M. Michaël DELHAYE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – Mme Nathalie DELZONGLE – M. Thierry DISSAUX – Mme Frédérique SAUVAGE – M. Michel BINTEUX – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Stéphanie DELMARE a donné procuration à M. Michaël DELHAYE ;
- M. Benoît COUPET a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER.

Membres absents : M. Stève CAMPAGNE – Mme Noémie MATTON – Mme Céline COTTREZ.

Madame Aude DERVILLERS est nommée secrétaire de séance.

Afin de permettre l'acceptation des chèques vacances pour le paiement de prestations liées aux accueils de loisirs et aux séjours des enfants, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'engager la procédure d'affiliation à l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV).

Il précise que l'ANCV est un établissement public qui accomplit depuis 1982 une mission principale : rendre effectif le départ en vacances et l'accès aux loisirs pour le plus grand nombre.



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 04 AVR. 2025

ID : 062-216204735-20250327-25_01_14-DE

DCM 25.01.14

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure d'affiliation à l'ANCV afin de permettre l'acceptation des chèques vacances pour le paiement de prestations liées aux accueils de loisirs et aux séjours des enfants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Maire,

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
1 avr. 2025

David THELLIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.



CONVENTION PRESTATAIRE CHÈQUE-VACANCES

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le **04 AVR. 2025**

ID : 062-216204735-20250327-25_01_14-DE



Entre les soussignés :

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances représentée par son Directeur Général, d'une part, et :

COORDONNÉES DE LA COMMUNE

Raison sociale / Nom : COMMUNE D'ISBERGUES

Forme juridique : COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Représentant légal : THELLIER DAVID

Adresse : 2 PLACE EMILE BASLY

Code postal : 62330

Ville : ISBERGUES

Téléphone : 0321613080

Fax :

N° SIRET : 21620473500163

Code NAF : 8411Z

COORDONNÉES BANCAIRES

Titulaire du compte : CANTINES GARDERIES ISBERGUES REGIE

Adresse : 2 PLACE EMILE BASLY

Code postal : 62330

Ville : ISBERGUES

Téléphone : 0321613080

Fax :

Courriel : aline.matton

@ ville-isbergues.fr

COORDONNÉES DU POINT D'ACCUEIL

Nom de l'établissement et/ou enseigne : MAIRIE D'ISBERGUES

Adresse : 2 PLACE EMILE BASLY

Code postal : 62330

Ville : ISBERGUES

Téléphone : 0321613080

Fax :

Courriel : aline.matton

@ ville-isbergues.fr

Site :

4. Prestations de services destinées aux clients voyageurs

Accueil de loisirs (ALSH), centres aéré

Colonie et centre de vacances

Le soussigné déclare et garantit :

- Exercer régulièrement l'activité se rapportant aux prestations identifiées dans la présente convention, avoir à ce titre procédé à toutes les déclarations fiscales, sociales et commerciales requises par la réglementation pour l'exercice de cette activité.
- Joindre obligatoirement l'original d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal de la personne ou de l'organisme habilité à percevoir le remboursement des Chèques-Vacances.
- Avoir pris connaissance des conditions générales de la présente convention et y adhérer sans exception ni réserve.
- Que ni lui-même ni la structure qu'il représente ne sont en état de cessation des paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire ou en état de faillite personnelle.

Accord de l'ANCV :



Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

Siège Social : 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex

www.ancv.com ou 0 969 320 616

Établissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° TVA intracommunautaire FR 06 326 817 442

N° d'immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de séjours : IM095130003